

urgentes ; elles sont réclamées par le capitaine châtelain de Saint-Michel, en 1757.

Le 2 mars de l'année suivante mourait l'abbé seigneur, cardinal de Tencin, sans avoir entrepris les réparations nécessaires ; la même année le roi nomma son remplaçant.

LAZARE VICTOR DE JARENTE DE LA BRUYÈRE, abbé d'Ainay et dernier baron de Chazay. — L'abbé de Jarente, qui fut abbé séculier d'Ainay jusqu'à la grande Révolution, était en même temps chanoine-comte de l'abbaye de Saint-Victor, à Marseille, dont il était trésorier (20).

Ses armes étaient : *d'or au sautoir de gueules* (Steyert).

Son frère Louis Sextius de Jarente, évêque d'Orléans, fut un des rares évêques, qui prêtèrent serment à la constitution civile du clergé avec Talleyrand, en 1789.

Lazare de Jarente ou Gérente était grand vicaire de Marseille quand il fut nommé par le roi, le 13 mars 1758, titulaire d'Ainay avec la charge de payer sur les revenus de l'abbaye deux pensions annuelles, 8,000 livres à Joseph de Jarente, chanoine de Marseille, et 1,500 livres, à François-J.-B. de Ligny, prêtre d'Aix en Provence (21).

En arrivant à ce bénéfice il se trouva dépouillé de toute juridiction sur les chanoines d'Ainay, qui avaient passé sous celle de l'archevêque par un arrangement du cardinal de Tencin avec le roi de France (22).

Le nouvel abbé confirme dans leurs charges les officiers de l'abbaye et passe un nouveau bail à ferme avec messire

---

(20) *Grand cart. d'Ainay*, t. II. Introduction, p. xxii.

(21) Arch. de la Charité. B. 239.

(22) Arch. de la Charité. B. 238.